https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/circulaire-n-dgosr12017164-du-9-mai-2017-relative-a-la-campagne-tarifaire-et-budgetaire-2017-des-etablissements-de-sante/
Circulaire n° DGOS/R1/2017/164 du 9 mai 2017 relative à la campagne tarifaire et budgétaire 2017 des établissements de santé
09/05/2017
« L’objectif national des dépenses d'assurance maladie des établissements de santé pour 2017 est porté à 79,2 milliards d’euros, en progression de 2% par rapport à 2016, représentant une évolution de 1,5 milliards d’euros.
(…)
Comme en 2015 et 2016, les actions d’efficience qui seront menées en 2017 concernent
particulièrement : le renforcement de l’efficacité de la dépense hospitalière et notamment l’optimisation des achats hospitaliers (programme PHARE) ; le « virage ambulatoire » avec le développement des prises en charge ambulatoires par substitution intra et extra muros sur le champ de la chirurgie, de la médecine, de la dialyse, du SSR et de la psychiatrie avec, notamment, le développement de l’hospitalisation à domicile, l’accompagnement de la réduction de la durée moyenne de séjour en hospitalisation complète et la prévention des ré-hospitalisations ; l’amélioration de la pertinence du recours aux soins permettant de réduire les actes jugés inutiles ou redondants ; la recherche de l’efficience de la prescription hospitalière pour les produits de santé et les transports de patients. »